



CONSULTATIONS REGIONALES ENTRE ONG/UNHCR POUR AFRIQUE DE L'OUEST ET CENTRALE 12-13 SEPTEMBER 2023

CONTEXTE

En juin 2023, La région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre comptait 13,3 millions de personnes déplacées de force et apatrides, un chiffre qui a presque doublé depuis 2018. Or, le contexte actuel ne laisse pas prévoir d'amélioration future. La région reste caractérisée par une instabilité générale, tant politique, que sécuritaire et communautaire. D'autres facteurs - tels que l'impact du changement climatique aggravant l'insécurité alimentaire et la pauvreté, mais également l'inflation mondiale ou les effets de la guerre en Ukraine - continuent de ravager des économies déjà précaires, intensifiant l'insécurité et accentuant les déplacements de population. Dans ce contexte socio-économique et sécuritaire, et où les budgets diminuent, les acteurs humanitaires peinent à répondre à l'augmentation constante des besoins. Beaucoup repose sur les communautés d'accueil qui elles-mêmes subissent une détérioration de leurs conditions de vie. La collaboration et les partenariats entre les acteurs humanitaires et la société civile restent donc une question centrale pour répondre au mieux aux besoins des populations déplacées de force et des communautés qui les accueillent.

Le HCR, qui collabore depuis longtemps avec des ONG et d'autres organisations de la société civile, reconnait leur rôle essentiel dans la protection, la promotion de l'inclusion dans les systèmes nationaux et la recherche de solutions pour les personnes déplacées de force et apatrides.

Les consultations régionales entre le HCR et les ONGs qui ont lieu au niveau régional et global constituent un des moments importants où ces questions peuvent se discuter. C'est un moment pour échanger sur l'état des lieux de ces partenariats et collaborations entre le HCR et les ONG, mais c'est aussi un moment pour identifier des orientations et opportunités futures. Les conclusions et les recommandations qui sortiront de ces consultations serviront donc à orienter la collaboration entre le HCR et les ONGs dans la région, à contribuer à la réunion du Comité exécutif de 2023 en octobre, à la réunion des hauts responsables sur le Forum mondial sur les réfugiés de 2023, et aux Consultations mondiales avec les ONG de juin 2024.

Les thèmes identifiés cette année (solutions, inclusion dans les systèmes nationaux et intégration de la dimension de genre) sont issus d'une enquête en ligne diffusée l'année dernière auprès des partenaires de chaque Bureau et sont conformes au <u>Pacte mondial pour les réfugiés</u> et aux <u>Orientations stratégiques</u> 2022-2026 du HCR.

Les consultations régionales 2023 poursuivent les objectifs suivants :

 Identifier les priorités régionales communes au HCR et ONG, en tenant compte des défis et opportunités spécifiques de la région;

- Identifier les différents moyens de mobilisation conjointe et individuelle dans le cadre des préparatifs du deuxième Forum mondial sur les réfugiés ;
- Élaborer des recommandations régionales qui éclaireront les consultations mondiales et contribueront aux efforts globaux du HCR et de ses partenaires dans les thématiques abordées.

Ces consultations s'adressent aux principales ONG partenaires du HCR, aux membres d'ICVA et aux organisations dirigées par les populations que nous servons, tant au niveau régional que national. Les modérateurs/trices et les intervenant/es seront un mélange du personnel du HCR, d'ONG ou d'experts dans le domaine provenant d'autres organisations, au niveau régional et national.

Les discussions auront lieu en français et anglais, et seront accompagnées d'interprètes.

PROGRAMME

Horaire Dakar

Mardi 12 septembre 2023	
09h00-09h15	Remarques d'introduction Abdouraouf Gnon-Konde, Directeur du Bureau Régional AWC, UNHCR Adeline Benita, Représentante ICVA pour AWC
09h15-10h45	Vers le deuxième Forum mondial sur les réfugiés (FMR) Paul Absalon, Snr Chargé de dévelopment et FMR, UNHCR Rakesh Gupta Nichanametla Ramasubbaia, Chargé de politique, Pacte mondial sur les réfugiés, UNHCR Gabriela Miranda, Snr Chargée de politique Migration forcée, ICVA
10h45-11h15	Pause café
11h15- 13h15	Inclusion des personnes déplacées de forces dans les systèmes de protection sociale Georgia Christina Kosmida Bradley, Snr Chargé Integration & Inclusion économique, UNHCR Jacques Mekok, ICLA (Information, conseil and assistance légale) coordinateur projet à Batouri (Cameroun), NRC Junior Joseph, Coordinateur regional relance économique, DRC

13h15 – 14h00	Déjeuner	
14h00- 16h00	Face au recul : Avancer vers l'égalité du genre	
	Nfomi Laura Berka, Directrice Cameroun pour COMUCEID Clarisse Ntampaka, Snr Responsable de la lutte contre la violence basée sur le genre (GBV), UNHCR Yolande Flore Longang tchounkeu, Conseillère Technique pour la Protection	
	et Autonomisation des Femmes pour l'Afrique de l'Ouest, IRC Marcradi 13 santambre 2023	
Mercredi 13 septembre 2023		
	Monitoring de la protection et collecte communautaire des données	
8h45-10h45	Antoine Jean Thomas Ellias, Coordinateur Projet 21, Burkina Faso, UNHCR Elmehdi Ag Wakina, Directeur de AMSS and Président de PONAH (plateforme des ONG actives dans l'humanitaire), Mali Frederic Baele, Ched regional des programmes et Mairama Cissé, Co-lead du Cluster protection au Burkina Faso, DRC	
10h45-11h00	Pause café	
11h00-13h00	Des retours et une réintégration dans des conditions conformes aux normes internationales Abdouraouf Gnon-Konde, Directeur du Bureau Régional AWC, UNHCR Patrick Andrey, Expert humanitaire (Consultant) M. Abdel Hakim Tahir, Directeur général de l'ADES	
13h00-14h00	Déjeuner	
14h00-16h00	Réforme programme HCR et partenariats : Etat des lieux Jacopo Segnini, Directeur adjoint regional pour Afrique de l'Ouest, INTERSOS Clare Askew, Snr Chargée de la gestion et du soutien des programmes, DSPR,	
16h00-16h15	Remarques de conclusion Abdouraouf Gnon-Konde, Directeur du Bureau Régional AWC, UNHCR Adeline Benita, Représentante ICVA pour AWC	

Sessions

Vers le deuxième Forum mondial sur les réfugiés (FMR)

Le Forum mondial sur les réfugiés (FMR) est un élément central de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés (PMR), adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en 2019. Tous les quatre ans, les États et les autres parties prenantes se réunissent pour partager les meilleures pratiques et contribuer à la réalisation des objectifs du PMR par le biais d'un soutien financier, d'une expertise technique et de changements politiques. Le prochain Forum mondial sur les réfugiés aura lieu du 13 au 15 décembre à Genève.

Le Forum sera l'occasion de présenter les progrès réalisés par les gouvernements et les autres parties prenantes dans la mise en œuvre des engagements et des initiatives annoncés depuis le premier Forum en 2019. Il offrira également aux participants un espace pour annoncer de nouveaux engagements, partager les meilleures pratiques et évaluer les défis et opportunités à venir.

Le paragraphe 40 du PMR souligne le rôle et l'importance de la société civile, "y compris celles dirigées par des réfugiés, des femmes, des jeunes ou des personnes handicapées" dans la réalisation du Pacte et leur contribution "à l'évaluation des forces et des besoins communautaires, à une planification inclusive et accessible, à la mise en œuvre des programmes et au développement des capacités"¹. Ce rôle se traduit en action par les engagements pris lors du FMR, et, lors du premier forum en 2019, près d'un quart de tous les engagements ont été soumis par des ONG.

En outre, les ONG ont joué un rôle déterminant pour assurer une participation et un leadership significatifs des réfugiés et d'autres groupes marginalisés, question au cœur du Pacte mondial - à la fois lors de l'événement lui-même et en tant que partenaires dans la mise en œuvre des engagements.

En vue du FMR de 2023, cette session vise à informer les ONG sur les préparatifs effectués à ce jour et les possibilités d'engagement, y compris le soutien pratique à l'élaboration et à la soumission des engagements. Ce sera également l'occasion d'entendre les ONG sur les progrès qu'elles ont réalisés dans la mise en œuvre des engagements passés ainsi que sur leurs plans pour le prochain FMR.

Objectifs de la session

• Informer les participants de l'importance et de l'impact du FMR, les leçons apprises, ainsi que sur les préparations pour le prochain Forum en décembre 2023.

¹ Pacte Mondial sur les réfugiés | HCR (unhcr.org)

- Discuter/échanger sur les opportunités pour les ONG de s'engager dans le processus du FMR (par exemple, par le biais du Groupe de référence des ONG, des initiatives du FMR et des groupes et des engagements multipartites).
- Entendre et échanger avec les ONG sur leurs engagements dans la région.

Facilitatrice

Adeline Benita, Représentante pour AWC, International Council of Voluntary Agencies (ICVA)

Intervenants/es

- Paul Absalon, Snr Chargé de dévelopment et FMR, UNHCR
- Rakesh Gupta Nichanametla Ramasubbaia, Chargé de politique, Pacte mondial sur les réfugiés, UNHCR
- Gabriela Miranda, Snr Chargée de politique Migration forcée, ICVA

Inclusion des personnes déplacées de forces dans les systèmes de protection sociale

La protection sociale peut-être définie comme l'ensemble « des politiques et des programmes visant à prévenir et à protéger l'ensemble des personnes contre la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale tout au long de leur vie, avec un accent sur les groupes vulnérables² ».

L'inclusion des personnes déplacées de force dans les systèmes et programmes de protection sociale répond non seulement à un impératif humanitaire (dans la mesure où ces personnes manquent souvent d'accès à des services de bases), mais peut également améliorer la cohésion sociale, réduire les inégalités entre les communautés d'accueil et les personnes déplacées de force, et contribuer grandement à l'amélioration des résultats en matière de protection et de solutions, tout en évitant de créer des systèmes parallèles. Il s'agit donc d'une stratégie clé pour répondre aux besoins de manière plus prévisible et promouvoir l'autonomie et la résilience des populations visées. Le succès de cette approche dépend non seulement du contexte institutionnel de chaque pays, mais également du niveau de cohésion sociale, défi majeur dans un contexte où les ressources sont limitées, et où les différences ethniques, civiques ou religieuses sont également source de graves hostilités entre les communautés.

Le HCR et la société civile travaillent avec les gouvernements et les acteurs du développement pour favoriser des opportunités d'inclusion des populations déplacées dans les services nationaux. Cette approche vise à garantir des investissements plus rentables dans les systèmes nationaux qui profiteront

² Cette définition émane du Conseil de coordination interagences de la protection sociale, coprésidé par l'OIT et la Banque mondiale et comprenant des représentants du FMI, de l'UN-DESA, du PNUD, de l'UNICEF, de l'OMS, du PAM, des banques régionales de développement et des commissions économiques régionales.

également aux communautés d'accueil, en augmentant les services de qualité et les investissements dans des secteurs clés tels que l'éducation, la santé, la protection sociale et l'emploi. Les ONG et les partenaires de la société civile soutiennent cette approche par le biais du développement de projets conformes au plan d'inclusion du pays d'accueil, comblant les lacunes existantes sans créer de systèmes parallèles et facilitant le transfert des responsabilités aux structures gouvernementales.

Depuis les années 2000, avec le soutien des partenaires du développement, de nouvelles politiques et programmes de protection sociale ont émergé, notamment des programmes de transferts d'argent à long terme et réguliers pour les ménages extrêmement pauvres ; des transferts d'argent saisonniers ; des programmes de travaux publics à long terme intensifs en main-d'œuvre ; des programmes d'alimentation scolaire ; des exonérations de frais de santé ; et des initiatives visant à mettre en place une assurance maladie générale. Les bailleurs humanitaires et de développement fournissent progressivement des ressources directes supplémentaires aux gouvernements. Par exemple, le financement de la fenêtre régionale IDA 18 et 19 de la Banque mondiale soutient douze projets de protection sociale dans dix pays. Les bailleurs cherchent également à promouvoir plus activement la durabilité et la construction de systèmes gouvernementaux, au-delà du soutien à court terme. À mesure que l'alignement des systèmes d'assistance sociale et des programmes de transferts monétaires humanitaires progresse, de plus en plus d'opportunités s'ouvrent pour discuter et s'engager dans le sujet plus large de l'intégration des réfugiés et des personnes déplacées internes dans la protection sociale.

Objectif de la session

Identifier et saisir ensemble ces opportunités permettra de garantir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes inclusifs qui répondent aux défis uniques auxquels sont confrontés les réfugiés et autres populations déplacées.

Questions pour la discussion

- Dans les pratiques existantes, quels sont les principaux facteurs et les approches innovantes qui ont amélioré l'inclusion des réfugiés et des personnes déplacées internes dans les systèmes de protection sociale?
- Comment les organisations de la société civile et le HCR peuvent-ils contribuer à la conception et à la mise en œuvre de systèmes de protection sociale inclusifs et durables qui répondent aux besoins spécifiques des réfugiés et des personnes déplacées de force ?
- Comment les alliances avec les acteurs locaux et nationaux, y compris celles dirigées par les personnes déplacées de force, peuvent-elles être renforcées et élargies à long terme?

Facilitatrice

Fatoumata Konate, Représentante adjointe pour AWC, ICVA

Intervenants/es

- Georgia Christina Kosmida Bradley, Snr Chargé Integration & Inclusion économique, UNHCR
- Jacques Mekok, ICLA (Information, conseil and assistance légale) coordinateur projet à Batouri (Cameroun), NRC
- Junior Joseph, Coordinateur regional relance économique, DRC

Face au recul : Avancer vers l'égalité du genre

La violence basée sur le genre (VBG) reste une préoccupation majeure dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Plus de 6,7 millions de personnes déplacées de force et apatrides sont des femmes et des filles. Elles sont exposées à un risque accru de VBG (violence sexuelle et basée sur le genre, viol, agression physique et abus sexuel, y compris l'exploitation par les travailleurs humanitaires, etc.) et subissent les conséquences des conflits. Au fil des années, le HCR et les organisations de la société civile ont travaillé pour prévenir les risques et répondre aux besoins liés au genre, tout en intensifiant les efforts pour garantir que les personnes déplacées de force et les apatrides soient également incluses dans toutes les étapes de la programmation. Si l'on note une avancée globale dans la standardisation de l'inclusion des questions de genre dans diverses interventions humanitaires et de développement, certains défis persistent comme la collecte de données sur le genre, l'évaluation des besoins spécifiques, ou la planification transversale du genre dans les programmes et les secteurs non liés à la VBG (éducation, santé, nutrition). De plus, malgré une augmentation du financement spécifique au genre, plusieurs acteurs déplorent leur peu de flexibilité.

Au-delà de ces aspects, un autre constat s'impose. Les rapports sur la question montrent que la région enregistre les taux les plus élevés de VBG dans le monde : parmi les dix premiers pays au monde ayant les taux les plus élevés de mariages d'enfants, six se trouvent en Afrique de l'Ouest et du Centre et douze figurent parmi les vingt premiers pays au monde avec les taux les plus élevés de mutilations génitales féminines. Certains pays montrent même une régression dans les questions liées au genre. La VBG reflète des inégalités de genre structurelles et profondément enracinées, ainsi que des pratiques traditionnelles préjudiciables qui persistent à différents niveaux de la société. Comment, dans ce contexte, les acteurs humanitaires peuvent-ils répondre à des besoins grandissants, tout en contribuant au mouvement de transformation sociétal nécessaire pour faire reculer la GBV et avancer dans le domaine de l'égalité de genre.

Objectif de la session

Tout en reconnaissant que les progrès en matière d'égalité des genres sont lents, la session se propose de faire le point sur nos alliances et nos stratégies visant à améliorer la qualité de nos outils et de nos interventions de prévention et de réponse à la VBG, tout en contribuant aux changements structurels, nécessaires pour réduire durablement les inégalités de genre.

Questions pour la discussion

- De la réponse humanitaire aux solutions durables, quel regard avons-nous sur l'impact qu'ont nos interventions, outils et alliances sur la réduction des inégalités structurelles de genre dans la région ?
- Où se trouvent les opportunités à saisir ensemble pour améliorer la protection des femmes et des filles dans la région ?
- Quelles recommendations pouvons nous faire pour améliorer les partenariats entre le HCR et la société civile sur ces quesitons et les rendre plus stratégiques ?

Facilitatrice

Anne Bathily, Snr Chargée de la coordination inter-agence, AWC, UNHCR

Intervenantes

- Nfomi Laura Berka, Directrice Cameroun pour COMUCEID
- Clarisse Ntampaka, Senior Gender-Based Violence (GBV) Officer, UNHCR
- Yolande Flore Longang tchounkeu, Conseillère Technique pour la Protection et Autonomisation des Femmes pour l'Afrique de l'Ouest, International Rescue Committee, IRC

Monitoring de la protection et collecte communautaire des données

La région, marquée par d'immenses besoins en matière de protection pour ses populations, nécessite de renforcer de toute urgence la collecte des données et le monitoring. Or, les difficultés d'accès aux populations affectées par les conflits, dues aux conditions de sécurité particulièrement volatiles, constituent un défi majeur pour l'exactitude et à la crédibilité des données collectées. De plus, la complexité des besoins et des contextes, nécessitent une approche multi-acteurs des interventions (agences des Nations Unies, ONG internationales, gouvernements et acteurs locaux), ce qui pose des difficultés supplémentaires en termes de coordination accrue et d'harmonisation des données.

Le rôle que jouent les ONG locales est central. Les partenariats avec ces organisations, dont les informateurs font souvent partie des communautés et y sont directement basés, renforcent les capacités locales, contribuent à établir la confiance, améliorent la couverture d'information dans les zones difficiles d'accès et la qualité et la quantité des données tout en réduisant les coûts opérationnels.

Un récent exemple de cette collaboration est le Projet 21 (P21), un système régional de suivi de la protection, lancé en 2020 pour combler les lacunes dans les données et les analyses de protection en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ce projet inter-agences mobilise des partenaires pour collecter des ensembles de données avec des outils harmonisés et une méthodologie commune afin de générer des analyses conjointes de la situation en matière de protection. Le Projet 21 est désormais pleinement déployé dans le Sahel central et la région du Lac au Tchad. En 2022, les moniteurs du P21 ont mené près de 15 000 entretiens avec des informateurs clés et des chefs de ménage dans 2 500 localités.

Dans la mise en œuvre du Projet 21, les ONG locales et la société civile sont devenues des partenaires clés dans la collecte de données. Au Burkina Faso, plus d'une douzaine d'organisations, déjà actives dans les domaines de la cohésion sociale, de la protection de l'enfance ainsi que de la prévention et de la réponse à la violence basée sur le genre, sont désormais fédérées sous l'égide et la supervision d'ONG internationales expérimentées, et contribuent pleinement à la collecte et à l'analyse des données de protection. Au Burkina Faso, les efforts du P21 pour renforcer les partenariats locaux ont également contribué à former et à équiper les agents de collecte de données de protection de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH), une autorité administrative indépendante créée par le ministère de la Justice et des Droits de l'homme.

Objectif de la session

La session s'appuiera sur les expériences et les leçons apprises au Burkina Faso pour discuter des meilleures pratiques en matière de partenariats locaux dans le suivi de la protection et la collecte de données basées sur la communauté, et explorer des moyens d'améliorer la collecte de données dans les zones difficiles d'accès.

Questions pour la discussion

- Après 2 ans de mise en œuvre du P21, quelles sont les leçons apprises et les bonnes pratiques sur lesquelles s'appuyer, et quelles sont les principales recommandations pour améliorer la surveillance de la protection et la collecte de données basées sur la communauté ?
- Comment le travail avec les acteurs locaux peut-il être une opportunité pour améliorer la collecte de données sur la protection dans les zones inaccessibles ?
- Quel est le rôle des responsables/co-responsables des clusters de protection pour améliorer la visibilité des données dans des contextes de fortes sensibilités politiques ?

Facilitatrice

Adeline Benita, Représentante pour AWC, International Council of Voluntary Agencies (ICVA)

Intervenants/es

- Antoine Jean Thomas Ellias, Coordinateur Projet 21, Burkina Faso, UNHCR
- Elmehdi Ag Wakina, Directeur AMSS et Président de la PONAH (plateforme des ONG actives dans l'humanitaire), Mali
- DRC: Frederic Baele, Regional head of programs and Mairama Cissé, Co-lead du Cluster protection au Burkina Faso

Des retours et une réintégration dans des conditions conformes aux normes internationales

La région de l'Afrique de l'Ouest et centrale reste caractérisée par une instabilité générale en matière de sécurité combinée à des crises multidimensionnelles qui bien souvent empêchent la plupart des déplacés

forcés à exercer leur droit au retour dans la sécurité et la dignité. En conséquence, la grande majorité des réfugiés et déplacés internes le restent de manière prolongée, principalement parce que les causes profondes de leur déplacement n'ont pas été résolues.

Il arrive également que les retours se fassent, malgré des conditions défavorables, exposant alors les populations à de multiples risques, notamment d'atteinte à la dignité humaine par l'absence de moyens de subsistance et des services sociaux de base dans les zones de retour. Par ailleurs, les risques de conflits fonciers restent particulièrement accrus et causent des ruptures de liens entre communautés, rendant la réintégration des populations déplacées de surcroît difficile. Ces situations entraînent à leurs tours de nouveaux mouvements de déplacements.

Le HCR a des responsabilités en matière de protection et d'assistance des réfugiés dans la recherche de solutions aux déplacements, et plus particulièrement quant au retour, qu'il soit facilité ou spontané. Cela inclut l'établissement et la documentation continue des facteurs qui motivent les retours auto-organisés, ainsi que la réalisation régulière d'un monitoring de protection dans les zones de retour dans le pays d'origine afin d'évaluer les défis liés à la réintégration et à la protection. Lorsque le retour a lieu dans des circonstances défavorables, le HCR maintient son devoir de rester engagé dans la poursuite de la protection internationale et de l'assistance humanitaire aux réfugiés et, avec les gouvernements, de rechercher des solutions durables

Assurer que les retours et la réintégration des personnes soient durables et se fassent dans des conditions conformes aux normes internationales requiert une mutualisation des efforts de collecte, de partage d'information, mais aussi un engagement de tous les acteurs clés, particulièrement des autorités du pays d'accueil et du pays d'origine, mais également des acteurs humanitaires, du développement et de la paix/sécurité (au niveau international et local, communautés et populations affectées inclus). Cela implique d'identifier toutes les possibilités, même limitées, qui offrent un cadre pour des modalités de retour volontaire et de réintégration alignées sur les normes internationales. L'implication des populations déplacées dans la prise de décision et l'organisation des retours est essentielle

Objectifs de la session

En se basant sur les récents développements et les projets existants (ex. les cadres juridiques au Niger, Tchad, l'accord tripartite entre le Nigéria, le Cameroun et le HCR), l'objectif de la session sera d'échanger sur les opportunités dont il faudrait se saisir pour améliorer les conditions favorisant les retours volontaires et la réintégration des déplacé/e/s forcé/e/s dans la région et de discuter des possibilités mais également des difficultés de collaboration entre le HCR et la société civile sur ces questions, et de tirer quelques recommandations concrètes pour renforcer cette collaboration.

Questions pour la discussion

- Comment ensemble assurer que les débats et les politiques sur les questions de retour et réintégration soient axés sur une approche basée sur les droits ?
- Comment mieux inclure les acteurs locaux et la société civile dans les actions de plaidoyer sur la question des retours et de la réintégration ?
- Sur quelles expériences de plaidoyer conjoint réussies se baser et construire pour améliorer ce type d'action ?

Facilitatrice

Adeline Benita, Représentante pour AWC, International Council of Voluntary Agencies (ICVA)

Intervenants/es

- Abdouraouf GNON-KONDE, Directeur du Bureau Régional AWC, UNHCR
- Patrick Andrey, Expert humanitaire (Consultant)
- M. Abdel Hakim Tahir, Directeur général de l'ADES

Réforme programme HCR et partenariats : Etat des lieux

Les consultations régionales en 2021 avaient abouti à un certain nombre de recommandations visant à progresser dans l'agenda de la localisation, et à améliorer les partenariats entre le HCR et la société civile. En conclusion, les participants avaient souligné, le besoin de cartographie des acteurs locaux, l'importance du renforcement mutuel des capacités, l'accès pour les organisations locales et nationales à des financements flexibles et multi-annuel et l'extension de la durée des accords de partenariats établis, et l'inclusion des organisations, inclue celles des réfugié/es, PDI et apatrides, tant au niveau des espaces mécanismes de concertation que dans les programmes et projets.

Deux ans plus tard, et alors que les crises multiples et multidimensionnelles dans la région accentuent l'importance de la localisation, qu'en est-il de ces partenariats ?

Cette session se propose de faire le point, tant du côté du HCR que de la société civile sur l'état de ces partenariats, les avancées mais également les difficultés qui persistent et les pistes pour les lever. Ce sera également l'occasion de présenter la nouvelle procédure de gestion des accords de partenariat, PROMS, qui sera disponible à partir de septembre 2023 et qui guidera l'élaboration de nouveaux accords de partenariat pour 2024. En vue d'assurer une meilleure transition vers ce nouveau système de gestion, le HCR reste engagé à soutenir ses partenaires y compris les gouvernements out au long de ce changement.

Questions pour la discussion

- Depuis les dernières consultations de 2021, quelles ont été les actions prises par le HCR pour adresser les recommandations régionales et globales en matière de partenariat ?
- Quels sont les défis qui persistent rencontrés par la société civile et le HCR dans ces partenariats et comment apporter des améliorations ?
- Comment améliorer le partenariat avec les organisations dirigées par les personnes déplacées de force ?

Facilitatrice

Anne Bathily, Snr Chargée de la coordination inter-agence, AWC, UNHCR

Intervenants/es

- Clare Askew, Snr Chargée de la gestion et du soutien des programmes, DSPR, UNHCR
- Jacopo Segnini, Directeur adjoint regional pour Afrique de l'Ouest, INTERSOS

•	Yves Ouoba, Directeur de TINTUA (Burkina Faso) et Vice-président de SPONG (Secrétariat Permanent des ONG au Burkina Faso)